

École maternelle..... ,
Adresse :

Numéro de dossier
Fait à : le
Lettre remise en mains propres

DECISION

L'école maternelle,, organisme public à but non lucratif, en qualité d'autorité administrative matériellement et localement compétente, représentée par sa directrice, a décidé, conformément à la disposition § 34, § 165 al. 2 lettre b) de la loi n° 561/2004 du Recueil sur l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, professionnel et autre enseignement (loi scolaire) et conformément à la loi n° 500/2004 du Recueil, règlement administratif, comme suit :

Participant à la procédure / enfant /:

Nom et prénom :

Représentant légal de l'enfant

Date de naissance de l'enfant :

Domicile :

Adresse pour distribution

est **accepté** à partir du dans l'enseignement préscolaire à l'École maternelle,, organisme public à but non lucratif. Tous les enfants /excepté les enfants avec enseignement préscolaire obligatoire/ sont acceptés pour une période d'essai de trois mois. Si, à l'issue de cette période, il s'avère que l'enfant n'est pas capable de s'adapter aux conditions de l'école pour des raisons mentales ou physiques et de satisfaire aux conditions imposées par l'école maternelle, la directrice met fin à l'enseignement préscolaire avec l'accord des parents.

Motif :

Pour l'année scolaire, l'école a reçu demandes d'inscription des enfants dans l'enseignement préscolaire. Pour des raisons de capacité et conformément aux critères publiés, l'école maternelle a accepté.....enfants.

Instruction :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 15 jours à partir de la date de sa réception. L'appel peut être déposé au bureau de la directrice de l'École maternelle,, organisme public à but non lucratif et la décision appartient à l'Autorité régionale de la région de

Je renonce au droit d'appel :

Signature du représentant légal de l'enfant : le :

La décision est entrée en vigueur le : n° de dossier

La décision a été remise le :

Signature du représentant légal de l'enfant :

Directrice de l'école maternelle